

Pôle communication
24.66.40

Mardi 22 septembre 2022

INFORMATION PRESSE

**19^e Forum Union Européenne- Pays et Territoires d'Outre-Mer
Nouméa, 22 Novembre 2022**

Conclusions



La Commission Européenne, les chefs de gouvernement, les représentants des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ainsi que les représentants du Danemark, de la France et des Pays-Bas (désignés comme les « partenaires »), se sont rencontrés à l'occasion du 19^e Forum UE-PTOM qui s'est tenu le 22 Novembre 2022 à Nouméa.

Le Forum a été organisé sous l'égide de la Commissaire européenne pour les partenariats internationaux, Jutta Urpilainen. Il a été placé sous le patronage du gouvernement de la Nouvelle-

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ***

Calédonie. Les partenaires ont pris acte de la déclaration politique de l'Association des Pays et Territoires d'outre-mer de l'Union européenne (OCTA) par son président et de son adoption par la Conférence ministérielle du 21 Novembre 2022.

Les conclusions suivantes ont été adoptées :

1. Les partenaires réitèrent la relation particulière qui existe entre l'Union Européenne et les PTOM en tant que membres de la famille européenne, sur le fondement d'objectifs et de principes communs et de valeurs fondamentales partagées.
2. Les partenaires soulignent que l'année 2021 a constitué un moment décisif pour l'avenir des relations PTOM-UE, avec l'adoption du cadre financier pluriannuel UE 2021-2027 et d'une nouvelle « Décision du Conseil sur l'Association des Pays et Territoires d'Outremer avec l'UE, y compris les relations entre l'Union Européenne d'un côté et le Groenland et le Royaume du Danemark de l'autre » (DAOG), de l'Instrument de Voisinage et de Développement et de Coopération Internationale et du cadre post-Cotonou. Ces instruments ouvrent la porte d'une nouvelle ère au cours de laquelle les 13 PTOM seront appelés à collaborer de façon croissante en tant que voisins, partenaires économiques et alliés.
3. Les PTOM reconnaissent l'engagement continu de l'UE et les opportunités offertes à ces derniers par la DAOG qui réunit dorénavant les 13 PTOM sous un même instrument et un budget spécifique, soit 500 EUR millions pour la période 2021-2027, dont 225 EUR millions pour le Groenland.
4. La DAOG constitue la pierre angulaire de l'Association PTOM-UE intégrant le dialogue politique, la coopération financière et le traitement préférentiel dans les questions commerciales, tout en s'ouvrant aux nouveaux domaines d'intérêt commun aux PTOM et à l'UE.
5. Les partenaires se félicitent, malgré les deux années de COVID, des efforts pour maintenir un partenariat ambitieux, y compris une aide financière flexible. Les partenaires soulignent le travail accompli, dans des conditions difficiles, pour maintenir conjointement les différentes instances de dialogue de ce partenariat. Les PTOM sont reconnaissants de la solidarité exprimée par l'UE dans la réponse COVID.
6. Les partenaires se félicitent, suite à un dialogue constructif, des décisions sur la nouvelle programmation 2021-2027 avec l'adoption jusqu'à présent de 14 programmes multi-annuels indicatifs territoriaux et régionaux sur des priorités communes telles que le Pacte Vert, la digitalisation, la croissance durable et le développement humain.
7. Dans ce cadre, les partenaires se félicitent de l'adoption de sept documents d'action territoriaux autorisant la mise en œuvre prochaine d'initiatives concrètes. Les partenaires apprécient également des excellents résultats obtenus dans la mise en œuvre du 11ème FED.
8. Les partenaires reconnaissent les opportunités offertes par le nouvel instrument InvestEU, successeur des différentes facilités d'investissement gérées par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en cours sous l'ancienne Décision d'association. Ils encouragent les

PTOM à se familiariser avec les spécificités de ce nouvel instrument porteur d'opportunités et à identifier sans tarder des projets potentiels qui répondent à leurs diverses nécessités d'investissement.

9. Les partenaires se félicitent du lancement par la Commission en juillet 2022, de l'initiative « OCT Youth Network », qui contribue à accroître les liens entre la jeunesse des PTOM et l'UE. Cette initiative offre aux jeunes une occasion unique de s'engager dans un parcours d'apprentissage, de découvrir en profondeur et de première main le partenariat UE-PTOM et le fonctionnement des institutions européennes, et de nouer des contacts avec d'autres jeunes des PTOM.
10. Tenant compte du fait que l'accès des PTOM aux programmes de l'Union européenne reste un défi, les partenaires reconnaissent l'intérêt des PTOM à avoir un meilleur accès aux programmes de l'UE pour lesquels les partenaires encouragent les efforts de formation, d'information et de communication et une analyse qualitative de manière coordonnée. Les partenaires reconnaissent la valeur ajoutée de ces programmes pour les populations et les entreprises des PTOM.
11. Les partenaires soulignent le rôle de l'OCTA pour faciliter le dialogue et la coordination entre la Commission européenne, les PTOM et les États membres auxquels ils sont liés. Malgré les difficultés administratives rencontrées par le Secrétariat de l'OCTA en 2022, les partenaires conviennent de travailler ensemble pour renforcer la coordination entre les parties concernées dans un esprit de dialogue constructif et de collaboration active.
12. Les partenaires apprécient le travail effectué par le groupe « Code de conduite » du Conseil dans le cadre du processus d'adoption de la liste commune de l'UE des juridictions non coopératives en matière fiscale. Ils se félicitent du fait que tous les PTOM satisfont désormais aux critères de la liste et ne figurent donc plus sur celle-ci.
13. En raison de leur situation géographique et géopolitique, les partenaires reconnaissent que les PTOM font partie de l'agenda géostratégique de l'UE, comme illustré dans la nouvelle stratégie Indopacifique et la politique Arctique de l'UE, lesquelles soulignent le rôle potentiel des PTOM dans la mise en œuvre de ces stratégies.
14. Dans ce contexte, les partenaires saluent la décision du 10 Mai 2022 de la Commission d'ouvrir un bureau au Groenland, avec une ouverture effective prévue en 2023. Cette décision reflète le souhait du Groenland, du Royaume du Danemark et de la Commission Européenne d'approfondir et d'élargir leur partenariat.
15. Les partenaires soulignent l'importance de l'intégration et de la coopération régionales et intrarégionales, non seulement entre les PTOM, mais aussi entre les PTOM et leurs voisins, les pays ACP, les régions ultrapériphériques de l'UE ou les pays tiers. Compte tenu des menaces accrues du changement climatique et du contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie auxquels sont confrontés tous les PTOM, les partenaires saluent le lancement opérationnel du programme « Green Overseas » qui vise à renforcer leur résilience et à faire progresser leur transition énergétique. Les partenaires notent également que la nouvelle DAOG encourage cette

coopération élargie, notamment par le biais d'une enveloppe dédiée à la coopération intra-régionale (15 millions d'euros), afin de travailler à des objectifs communs.

16. Les partenaires réaffirment l'importance des relations avec les pays ACP et se félicitent du fait que l'accord post-Cotonou paraphé prévoit pour les PTOM un rôle d'observateur dans les protocoles régionaux du Pacifique et des Caraïbes.
17. Les partenaires tiennent à remercier la Nouvelle-Calédonie pour son excellent travail en tant que Présidente de l'OCTA et à souhaiter le meilleur accueil au Groenland en qualité de nouveau Président désigné.
18. Les partenaires s'engagent à maintenir et renforcer le partenariat UE-PTOM au travers d'un dialogue constructif, transparent et permanent.
19. Le prochain Forum PTOM - UE est prévu de se tenir à Bruxelles au cours du deuxième semestre 2023.



© Caroline Marquet

* *
*